



DÉPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE DE  
MAINTENON

Arrêté N°2026/007

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE  
SIGNATURES**

**NOUS**, président du centre communal d'action sociale de MAINTENON,

**Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-23**, qui précise que le président est seul chargé de l'administration mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors qu'ils sont titulaires d'une délégation, à des membres du centre communal d'action sociale.

Vu la délibération n°20.03.2026/031 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale nommés par le maire,

Vu la délibération n°07.04.2026/02 du conseil d'administration en date du 07 avril 2026 désignant Monsieur MIELLE, vice-président du centre communal d'action sociale

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1er :** Délégation de signatures est donnée à Monsieur MIELLE, vice-président du centre communal d'action sociale, en cas d'absence du président, pour toutes les affaires sociales.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le préfet d'Eure et Loir

Ampliation sera adressée :

- Le service de gestion comptable de Chartres,
- L'intéressé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800295-20260413-2026-007-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026  
Publication : 15/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, et publié.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée*

Télérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Maintenon, le 13 avril 2026

Le président,

**Thomas LAFORGE**



Certifié exécutoire par le maire  
Compte tenu de la réception en préfecture le  
15 avril 2026 et la notification à l'intéressé le :

Spécimen de signature : MIELLE Antoine

Affiché en mairie le

